

Fonds de Garantie des Assurances de Personnes

Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Fonds de Garantie des Assurances de Personnes

Siège social: 1, rue Jules Lefebvre – 75009 Paris
Fonds de Garantie des Assurés contre la défaillance des sociétés d'Assurances de personnes
Article 68 de la loi 99-352 du 25 juin 1999

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil de surveillance, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société FGAP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil de surveillance le 18 mai 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1 janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par le fonds, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe.
- Nous nous sommes assurés du caractère approprié des tests de dépréciation mis en œuvre en fonction de la situation des placements et de la volatilité des marchés financiers, et nous avons apprécié le caractère raisonnable des provisions ainsi estimées.
- Nous n'avons pas eu connaissance au cours de nos travaux de risque de défaillance d'assureur susceptible d'entraîner la responsabilité du Fonds de Garantie des Assurances de Personnes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil de surveillance et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil de Surveillance.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société¹ à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

MAZARS

JEAN-CLAUDE PAULY

F.G.A.P.

BILAN AU 31 DECEMBRE 2019

ACTIF	Brut	mortissement Provisions	Net au 31/12/2019	Net au 31/12/2018	PASSIF	au 31/12/2019	au 31/12/2018
ACTIF CIRCULANT					PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Avances et acomptes versés	14 200 €		14 200 €	14 000 €	Provisions pour risques et charges	475 830 945 €	472 738 960 €
Autres créances	411 658 €		411 658 €	4 117 916 €	sous total I	- €	- €
sous total I	425 858 €	- €	425 858 €	4 131 916 €			
Placements financiers :					DETTES		
Valeurs mobilières de placement	73 868 838 €	1 794 632 €	72 074 206 €	18 457 250 €	Emprunts et dettes envers les Ets de crédit	- €	- €
Disponibilités :					Dettes fournisseurs et comptes rattachés	29 524 €	- €
Comptes à terme	400 298 391 €		400 298 391 €	401 910 564 €	Dettes fiscales et sociales	- €	- €
Intérêts courus non échus	1 035 167 €		1 035 167 €	298 292 €	Autres dettes	- €	- €
Comptes courants bancaires	2 026 846 €		2 026 846 €	47 940 937 €	sous total II	29 524 €	- €
sous total II	477 229 243 €	1 794 632 €	475 434 611 €	468 607 044 €			
TOTAL ACTIF	477 655 101 €	1 794 632 €	475 860 469 €	472 738 960 €	TOTAL PASSIF	475 860 469 €	472 738 960 €

F.G.A.P.

COMPTE DE RESULTAT 2019

	2019	2018
Produits divers de gestion courante : Cotisations exigibles	1 698 049 €	16 274 130 €
Autres achats et charges externes	168 791 €	162 791 €
Impôts et taxes	- €	- €
Dotations pour risques et charges	3 091 985 €	16 897 401 €
Reprise de provisions pour risques et charges	- €	- €
Dotation nette de l'exercice	3 091 985 €	16 897 401 €
Autres dotations	- €	- €
RESULTAT D'EXPLOITATION	- 1 562 727 €	- 786 062 €
Produits financiers : Intérêts et produits assimilés	1 947 534 €	1 293 217 €
Produits nets sur cessions de V.M.P.	16 186 €	- €
Reprise sur provisions pour dépréciation	- €	- €
	1 963 720 €	1 293 217 €
Charges financières : Intérêts et charges assimilées	3 736 €	6 839 €
Charges nettes sur cessions de V.M.P.	- €	6 816 €
Dotation aux provisions pour dépréciation	397 257 €	493 500 €
	400 993 €	507 155 €
RESULTAT FINANCIER	1 562 727 €	786 062 €
Charges exceptionnelles	- €	- €
Produits exceptionnels	- €	- €
RESULTAT EXCEPTIONNEL	- €	- €
Impôt sur les sociétés	- €	- €
RESULTAT NET	0 €	0 €

F.G.A.P.

Comptes au 31 décembre 2019

ANNEXE

Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019 ont été établis dans le respect des règles comptables et fiscales en vigueur retenues pour les sociétés commerciales, tout en intégrant les spécificités du Fonds de Garantie, mentionnées aux articles L423 et R423 du Code des Assurances.

Fait marquant de l'exercice :

La résolution de la créance de 4,084 M€ qui résultait d'un désaccord d'un adhérent sur l'assiette de l'ajustement de la cotisation 2018.

Fait marquant postérieur à la clôture de l'exercice :

« L'émergence et l'expansion du coronavirus début 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales de l'environnement économique mondial. Cette pandémie a des impacts sur notre situation postérieurement à la date de clôture, sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation de l'association. Un jeu de mesures a été mis en place par le GIE GPSA afin d'assurer la bonne continuité de l'activité du FGAP, de plus il est à noter que la situation de trésorerie n'est pas impactée par les effets de cette crise sanitaire.

I - COMPTES DE BILAN

ACTIF

Avances et acomptes versés

Il s'agit du fonds de roulement versé au GPSA, GIE de moyens auquel le FGAP a confié la gestion administrative (locaux, personnel, comptabilité, placements).

Autres créances

Il s'agit d'une créance de 412 K€ sur les cotisations de 4 sociétés, dont 80 K€ ont été réglés depuis. Il subsiste une créance de 332 K€ sur une société.

Valeurs mobilières de placement et disponibilités

a) Les placements se répartissent de la façon suivante :

	2019	2018
OPCVM monétaires	42 004 581 €	0 €
OPCVM actions	0 €	0 €
Obligations **	30 069 625 €	18 457 250 €
Bons du Trésor*	0 €	0 €
Valeurs Mobilières de Placements (V.M.P.)	72 074 206 €	18 457 250 €
Comptes à terme & CSL	400 298 391 €	401 910 564 €

* Pas de réinvestissement en Bons du trésor Français en raison des taux négatifs

** Montant net après provisions pour dépréciation des moins-values latentes au 31 décembre 2019 constatées sur les Obligations d'Etat pour 1 794 631 €.

b) Les intérêts courus non échus se répartissent de la manière suivante :

	2019	2018
Sur dépôts à terme	602 333 €	217 984 €
Sur obligations	432 834 €	80 308 €
Sur bons du trésor	0 €	0 €
TOTAL	1 035 167 €	298 292 €

c) Les disponibilités en compte courant, correspondent aux soldes des comptes bancaires.

Il s'agit de retour de fonds de placement non encore réinvestis au 31/12/2019 en attente de meilleur taux de rendement.

PASSIF

Provision pour risques et charges

Cette provision, constituée en application de l'article R 423-18 du Code des Assurances, est la contrepartie des cotisations versées par les Entreprises et des produits nets de charges réalisés par le Fonds. Elle se décompose de la façon suivante :

	2019	2018
Provision sur cotisations exigibles	397 705 476 €	396 007 427 €
Provision sur ressources propres	78 125 469 €	76 731 532 €
TOTAL	475 830 945 €	472 738 960 €

II - COMPTE DE RESULTAT

Produits divers de gestion courante

Ce poste comprend l'ajustement des cotisations exigibles auprès des entreprises, versées au cours de l'exercice 2019, nettes des remboursements.

Cet appel complémentaire de cotisations en diminution de 90% résulte d'une stagnation de l'assiette des sociétés, atténuée par l'augmentation des ressources propres du FGAP (produits financiers) constatée au 31/12/2018.

La variation des Provisions Mathématiques est de 0,5% entre 2018 et 2019, contre 4,0% entre 2017 et 2018.

Autres achats et charges externes

principales charges	2019	2018
Charges de personnel	82 208 €	72 015 €
Loyer	9 177 €	8 681 €
Assurance RC mandataires sociaux	29 523 €	29 025 €
Honoraires	9 809 €	12 808 €
Autres frais de fonctionnement	38 074 €	40 262 €
TOTAL	168 791 €	162 791 €

Les autres frais de fonctionnement incluent entre autre les fonctions support comptabilité et RH GPSA, et les supports informatiques.

Dotation pour risques et charges

Ce poste est égal aux produits nets du Fonds en 2019.

Produits financiers

Intérêts et produits assimilés	2019	2018
Bons du Trésor	0 €	0 €
Comptes à terme	872 763 €	783 032 €
Obligations	1 000 963 €	437 500 €
Rémunération compte courant	73 742 €	72 685 €
Autres produits (sur compte courant)	0 €	0 €
TOTAL	1 947 468 €	1 293 217 €

Produits nets sur cessions de V.M.P.	2019	2018
OPCVM Monétaires	16 186 €	0 €
OPCVM actions	0 €	0 €
OPCVM Obligations Convertibles	0 €	0 €
Obligations Etats	0 €	0 €
TOTAL	16 186 €	0 €

Les plus-values au 31 décembre 2019 ont toutes été réalisées par des opérations vendu-acheté.

Charges financières

- Intérêts et charges assimilées : Il s'agit des droits de garde et commissions bancaires des comptes ouverts au nom du FGAP.

- Charges nettes sur cessions de Valeur mobilière de placement :

	2019	2018
OPCVM Monétaires	0 €	6 816 €
OPCVM actions	0 €	0 €
OPCVM Obligations Convertibles	0 €	0 €
OPCVM Obligations d'entreprises	0 €	0 €
Obligations Etat	0 €	0 €
	0 €	6 816 €
Dotation provision décote	397 257 €	493 500 €
TOTAL	397 257 €	500 316 €

ETAT DES PROVISIONS AU 31 DECEMBRE 2019

	MONTANT Début d'exercice	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	MONTANT Fin d'exercice
<u>Provisions pour risques</u>				
Provisions pour litiges				
Pour pertes sur marché à terme				
Pour amendes et pénalités				
Pour pertes de change				
Autres				
<u>Provisions pour charges</u>				
Provisions art R 423-18 sur cotisations exigibles	396 007 427,47	1 698 049,00		397 705 476,47
Provisions art R 423-18 sur cotisations différées				
Provisions art R 423-18 sur ressources propres	76 731 532,29	1 393 936,38		78 125 468,67
	472 738 959,76	3 091 985,38		475 830 945,14
<u>Provisions pour dépréciation</u>				
Sur immo. incorporelles				
Sur immo. corporelles				
Sur immo financières				
Sur valeurs mobilières de placement	1 397 375,00	397 256,50		1 794 631,50
Sur comptes clients				

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

ETAT DES CREANCES	MONTANTS BRUTS	A 1 AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Personnel et comptes rattachés			
Etat			
Autres impôts			
Débiteurs divers	411 658,00	411 658,00	
	411 658,00	411 658,00	

ETAT DES ECHEANCES DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

ETAT DES DETTES	MONTANTS BRUTS	A 1 AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Emprunts et dettes financières			
Fournisseurs	29 524,12	29 524,12	
Personnel et comptes rattachés			
Impôts sur les sociétés	0,00	0,00	
Autres impôts			
Divers			
Créditeurs divers			
	29 524,12	29 524,12	

CHARGES A REPARTIR AU 31 DECEMBRE 2019

CHARGES A REPARTIR	VALEUR ORIGINE	AMORTISSEMENTS	VALEURS NETTES	AUGMENTATIONS	DOTATIONS	SORTIES	VALEURS NETTES AU 31/12/2018
			N E A N T				

EFFETS DE COMMERCE AU 31 DECEMBRE 2019

LIBELLE	MONTANT
Effets à payer	NEANT
Effets à recevoir	NEANT
TOTAL	0

REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS AU 31 DECEMBRE 2019

La rémunération des dirigeants n'est pas fournie en annexe car cela conduirait à transmettre une information sur la rémunération individuelle.

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements reçus

Les sociétés adhérentes au Fonds de Garantie des Assurances de Personnes Vie ont l'obligation de constituer dans leur compte une réserve indisponible.

Cette réserve est calculée selon les règles énoncées par les articles 423-13 à 423-17 du code des assurances et s'élève à 397 705 476,47 euros au 31/12/2019.

Engagements donnés

Néant

EVOLUTION DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES DEPUIS L'ORIGINE

Provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 423-18 du code des assurances				
ANNEE	Provision sur cotisations exigibles	Provisions sur cotisations différées	Provision sur ressources propres	TOTAL
2000	97 437 427	48 673 712,60	1 868 699	147 979 840
2001	63 139 391	-48 673 712,60	3 332 763	17 798 442
2002	8 697 489		3 987 964	12 685 453
2003	5 883 629		4 845 590	10 729 219
2004	14 535 763		3 934 603	18 470 366
2005	16 706 390		5 193 383	21 899 773
2006	22 002 317		6 441 758	28 444 075
2007	23 290 842		10 140 670	33 431 512
2008	13 334 884		7 187 022	20 521 906
2009	843 914		6 231 638	7 075 552
2010	24 699 987		2 146 404	26 846 391
2011	23 240 500		2 364 866	25 605 366
2012	4 447 879		3 549 713	7 997 592
2013	9 251 706		3 358 216	12 609 922
2014	13 339 259		3 400 244	16 739 503
2015	15 606 676		3 922 946	19 529 622
2016	13 231 779		3 729 754	16 961 533
2017	10 043 465		472 027	10 515 492
2018	16 274 130		623 271	16 897 401
2019	1 698 049		1 393 936	3 091 985
TOTAL	397 705 476	0	78 125 469	475 830 945